À VENIR À LA VIGNETTE

GÉOMÉTRIE DE VIES

MICHAEL DISANKA ET **CHRISTIANA TABARO**

Décembre - Lundi 15 à 19:15, mardi 16 à 20:00, mercredi 17 à 19:15

Dans une parole proférée, d'où jaillit le poème, les interprètes dessinent le parcours de deux enfants, vivant respectivement à Mbanza Ngungu et à Bukavu, en République Démocratique du Congo. Michael Disanka et Christiana Tabaro plongent dans leurs souvenirs d'enfance pour nouer le récit autobiographique, l'histoire contemporaine du Congo et celle de la création dramaturgique. Nourrie de témoignages récoltés depuis des années, et qui alimentent leur « théâtre-monde », *Géométrie de vies* métamorphose la scène en une mémoire vivante, où les paroles circulent, chantent, scandent, se télescopent, s'entrecoupent, se juxtaposent les unes aux autres, pour former une toile narrative composée d'une pluralité de fils.

RETOUR DE LA PRÉFECTURE

SOPHIE LAGIER

Janvier - Mardi 27 à 19:15, mercredi 28 à 20:00, jeudi 29 à 19:15

Sur scène : Elle et Lui. Un homme et une femme, tout juste mariés, discutent de l'accueil qui leur a été réservé à la Préfecture de Paris, de leur rendez-vous pour demander un titre de séjour, de la violence des mots qu'on leur a adressés. Le texte de l'autrice Jessica Biermann Grunstein, adapté et mis en scène par Sophie Lagier, compose un chant à deux voix, où Elle et Lui se heurtent aux processus institutionnels et à la politique migratoire. Croisant l'intime et le politique, la parole se défait, à l'image de ces vies réduites à des procédures.

« »

CAMILLE BOITEL ET SÈVE BERNARD

Février - Mercredi 11 à 19:15, jeudi 12 à 20:00, vendredi 13 à 19:15

Sept interprètes débarquent sur la scène et élaborent un spectacle à partir des matériaux présents dans l'espace du théâtre : projecteur, échelle, outils, cartons, programmes, objets en tous genres deviennent accessoires et partenaires de jeu. Le dispositif *in situ* se fonde sur l'instantané et l'immédiat pour générer une multitude de situations simultanées, les interprètes devenant tour à tour acteurs et techniciens.

Route de Mende
34 199 Montpellier cedex 5
04 67 14 55 98
www.theatrelavignette.fr

NON-LIEU

THÉÂTRE
CRÉATION

OLIVIER COULON-JABLONKA
SIMA KHATAMI

DÉCEMBRE

MARDI 2	19:15	
MERCREDI 3	20:00	[APÉRO DRAMATURGIQUE À 19:00 AU BAR DU THÉÂTRE]
JEUDI 4	19:15	

DURÉE : 2H30 ENTRACTE COMPRIS

la Vignette
scène
conventionnée
université
Paul-Valéry

25 26



© Simon Gosselin

À PROPOS

Le 26 octobre 2014, Rémi Fraisse, militant écologiste opposé au projet de barrage de Sivens, est tué par l'explosion d'une grenade OF-F1 lors d'un affrontement avec les forces de l'ordre. Le 21 mars 2021, le non-lieu est confirmé par la Cour de cassation et les poursuites contre les gendarmes sont abandonnées. Entre ces deux dates, trois années d'enquête et une longue bataille judiciaire, clôturée par un abandon.

À partir du matériau brut constitué par le dossier d'instruction — Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami reconstituent les méandres de la procédure pour poser au public la question suivante : pourquoi, au bout du compte, a-t-on déclaré le non-lieu ? Dans cette pièce documentaire, il ne s'agit pas de délivrer un jugement final : c'est au public de se faire juge, de rassembler les éléments recueillis par l'enquête pour les analyser, les déchiffrer, et combler les manques, les silences, qui parsèment le dossier.

BIOGRAPHIES

Olivier Coulon-Jablonka est né en 1979. Il est metteur en scène et dirige le Moukden-Théâtre depuis 2005.
Il a fait des études de philosophie à la Sorbonne et s'est formé au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (2002-2005). Influencé par la pensée de Brecht et de Müller, il met en scène des pièces qui interrogent le rapport du théâtre à l'Histoire, en confrontant textes classiques et matériaux documentaires contemporains : *Des Batailles, Chez les nôtres, Paris nous appartient*.
En compagnonnage à l'Échangeur à Bagnolet, puis en résidence au Forum de Blanc-Mesnil (2010-2012) il devient membre de l'ensemble artistique du CDN de Sartrouville entre 2013 et 2016, puis jusqu'à fin 2020 artiste associé au théâtre de La Commune à Aubervilliers où il créé deux Pieces d'Actualités *81 avenue Victor Hugo* - qui a notamment joué au Festival d'Automne et au Festival d'Avignon et *La Trêve*.
En 2022 il créé *Kap O Mond !* spectacle questionnant le rapport de la France à Haïti - qui a été présenté au Théâtre de la Vignette en 2022.

Sima Khatami est née en 1977 en Iran. Elle est cinéaste et artiste pluridisciplinaire. Aujourd'hui elle vit et travaille à Paris.
Après avoir suivi une formation d'art dramatique au Théâtre de la Ville, elle fait l'école des Beaux-Arts de Téhéran (1995-2000), puis l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris, dans l'atelier de Christian Boltanski (2002-2005).
Ses installations vidéos (*PLU, Falling, Dédales, Tar o pud, Acte 0 - Scène 0*) ont été exposées au Palais de Tokyo, à la Cité internationale, au KunstenFestival des Arts à Bruxelles, au Festival d'Avignon...
Avec *Mnemosyne Syndrome : Atlas d'un effacement* et *Les Suspendues*, elle continue de déplacer les frontières entre l'art et la politique, pour voir quelles résonances ils ont dans notre profonde intimité.
En 2020, elle conçoit avec Olivier Coulon-Jablonka *La Trêve* suite à une immersion dans un centre d'hébergement d'urgence dont une partie du spectacle montre le tournage documentaire d'un film.

GÉNÉRIQUE

Conception, texte et création **Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami**
Metteur en scène **Olivier Coulon-Jablonka**
Cinéaste et plasticienne **Sima Khatami**
Interprétation **Farid Bouzenad, Valentine Carette, Arthur Colzy, Milena Csergo, Éric Herson-Macarel, Julien Lopez, Charles Zevaco**
Conseils juridiques **Raphaël Kempf, avocat**
Création lumières **Yannick Fouassier**
Création sonore **Samuel Mazzotti**
Costumes **Delphine Brouard** assistée de **Sibel Agogué**
Régie générale **Léandre Garcia Lamolla**
Régie plateau **Alex Gicquel**

Production **Compagnie Moukden-Théâtre**
Co-production **La Commune, CDN d'Aubervilliers ; Festival d'Automne à Paris ; La Vignette, scène conventionnée, Université de Montpellier Paul-Valéry ; GIE FONDOC ; Théâtre Garonne, scène européenne,Toulouse ; Le Parvis, scène nationale Tarbes - Pyrénées**
Avec le soutien de **l'Échangeur, cie Public Chéri ; le théâtre de La Fonderie ; la Générale Nord-Est ; Les Laboratoires d'Aubervilliers**
Avec la participation artistique du **Jeune Théâtre National**
Le **Moukden-Théâtre** est une compagnie conventionnée par la **Drac Île-de-France** et par la **région Île-de-France** au titre de la permanence artistique et culturelle.

REMERCIEMENTS

Le CRAS à Toulouse,

Véronique, Claire, Arié, Sylvain, Jean-Claude, Sylvie, Christian et Françoise, tous.tes les Camille



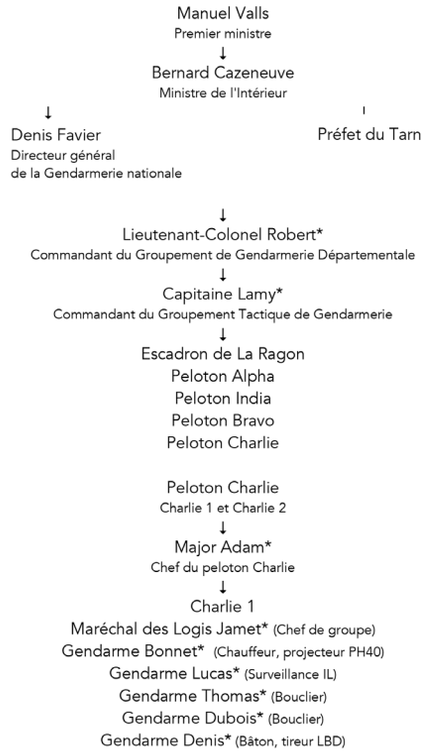
© Simon Gosselin

LE BARRAGE DE SIVENS

Le projet de barrage se situait à la lisière de la forêt de Sivens sur la commune de Lisle-sur-Tarn où s'écoule la rivière du Tescou. En 2012, il était porté par le conseil général du Tarn et par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne. Le barrage prévoyait la réalisation d'une retenue d'eau d'un volume de 1,5 million de m^3 pour permettre la constitution de réserves en eau destinées à l'irrigation des terres agricoles dans la vallée. Le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet alerte sur la destruction de 17,3 hectares de la dernière zone humide du Tarn où sont présentes de nombreuses espèces protégées et dénonce ce projet. D'après les opposants, seuls 19 agriculteurs profiteraient de cette irrigation. Ce projet profiterait surtout aux grandes exploitations pensées sur le modèle d'une agriculture intensive au détriment des petits agriculteurs. Le collectif multiplie les actions en justice. Certains opposants estiment que les recours juridiques ne permettront pas d'empêcher l'irréversible, car ils risquent d'aboutir après la réalisation des travaux. Ils décident donc de mener leurs propres actions et d'occuper le chantier pour créer une ZAD, une « zone à défendre» , dans le but de rendre impossible la réalisation du barrage. C'est à partir de ces mouvements d'occupation, en novembre 2013, que les forces de l'ordre commencent à intervenir sur le site. La contestation se durcit pendant l'année 2014. Les zadistes vont jusqu'à vivre perchés dans les arbres pour empêcher les travaux. Mais les opérations de déboisement commencent, comme prévu, le 1er septembre 2014. Dix escadrons de gendarmerie mobiles - dont celui dont nous parlons dans le spectacle - vont effectuer plusieurs services de rétablissement de l'ordre pour la protection du site et des sociétés chargées des travaux. Le 29 septembre 2014, la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, mandate un groupe d'experts, chargé d'évaluer le projet. Les conclusions critiques de ce rapport sont partiellement connues mi-octobre 2014 et la ministre annonce par un tweet que le rapport sera rendu public le lundi 27 octobre. C'est dans ce contexte tendu qu'une coordination d'associations, qui regroupe l'ensemble des opposants au barrage, décide d'organiser pendant le week-end du 25 au 26 octobre, un grand rassemblement festif.

Lors de ce rassemblement, aux premières heures du 26 octobre 2014, Rémi Fraisse meurt lors d'affrontements. Le 31 octobre 2014, les travaux sont suspendus.

Organigramme de la chaîne de commandement



* Par nécessité, les noms ont été changés

Lexique

IL = Intensificateur de lumière (jumelles nocturnes)

PH40 = projecteur portatif très puissant

LBD = lanceur de balles de défense

IGGN = Inspection générale de la Gendarmerie nationale

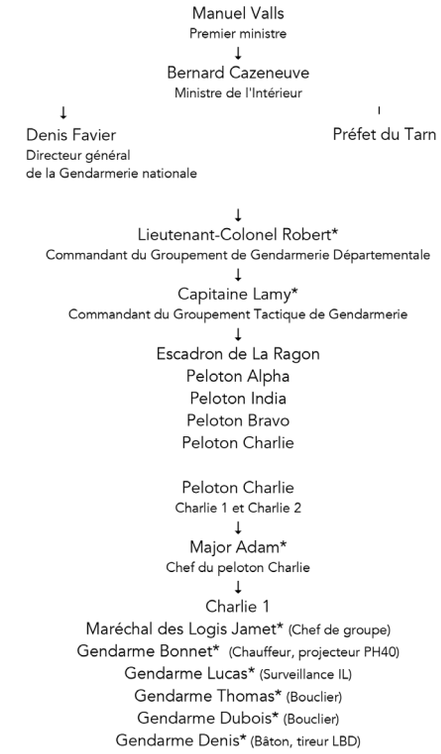
CORG = Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (appel radio)

LE BARRAGE DE SIVENS

Le projet de barrage se situait à la lisière de la forêt de Sivens sur la commune de Lisle-sur-Tarn où s'écoule la rivière du Tescou. En 2012, il était porté par le conseil général du Tarn et par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne. Le barrage prévoyait la réalisation d'une retenue d'eau d'un volume de 1,5 million de m^3 pour permettre la constitution de réserves en eau destinées à l'irrigation des terres agricoles dans la vallée. Le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet alerte sur la destruction de 17,3 hectares de la dernière zone humide du Tarn où sont présentes de nombreuses espèces protégées et dénonce ce projet. D'après les opposants, seuls 19 agriculteurs profiteraient de cette irrigation. Ce projet profiterait surtout aux grandes exploitations pensées sur le modèle d'une agriculture intensive au détriment des petits agriculteurs. Le collectif multiplie les actions en justice. Certains opposants estiment que les recours juridiques ne permettront pas d'empêcher l'irréversible, car ils risquent d'aboutir après la réalisation des travaux. Ils décident donc de mener leurs propres actions et d'occuper le chantier pour créer une ZAD, une « zone à défendre» , dans le but de rendre impossible la réalisation du barrage. C'est à partir de ces mouvements d'occupation, en novembre 2013, que les forces de l'ordre commencent à intervenir sur le site. La contestation se durcit pendant l'année 2014. Les zadistes vont jusqu'à vivre perchés dans les arbres pour empêcher les travaux. Mais les opérations de déboisement commencent, comme prévu, le 1er septembre 2014. Dix escadrons de gendarmerie mobiles - dont celui dont nous parlons dans le spectacle - vont effectuer plusieurs services de rétablissement de l'ordre pour la protection du site et des sociétés chargées des travaux. Le 29 septembre 2014, la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, mandate un groupe d'experts, chargé d'évaluer le projet. Les conclusions critiques de ce rapport sont partiellement connues mi-octobre 2014 et la ministre annonce par un tweet que le rapport sera rendu public le lundi 27 octobre. C'est dans ce contexte tendu qu'une coordination d'associations, qui regroupe l'ensemble des opposants au barrage, décide d'organiser pendant le week-end du 25 au 26 octobre, un grand rassemblement festif.

Lors de ce rassemblement, aux premières heures du 26 octobre 2014, Rémi Fraisse meurt lors d'affrontements. Le 31 octobre 2014, les travaux sont suspendus.

Organigramme de la chaîne de commandement



* Par nécessité, les noms ont été changés

Lexique

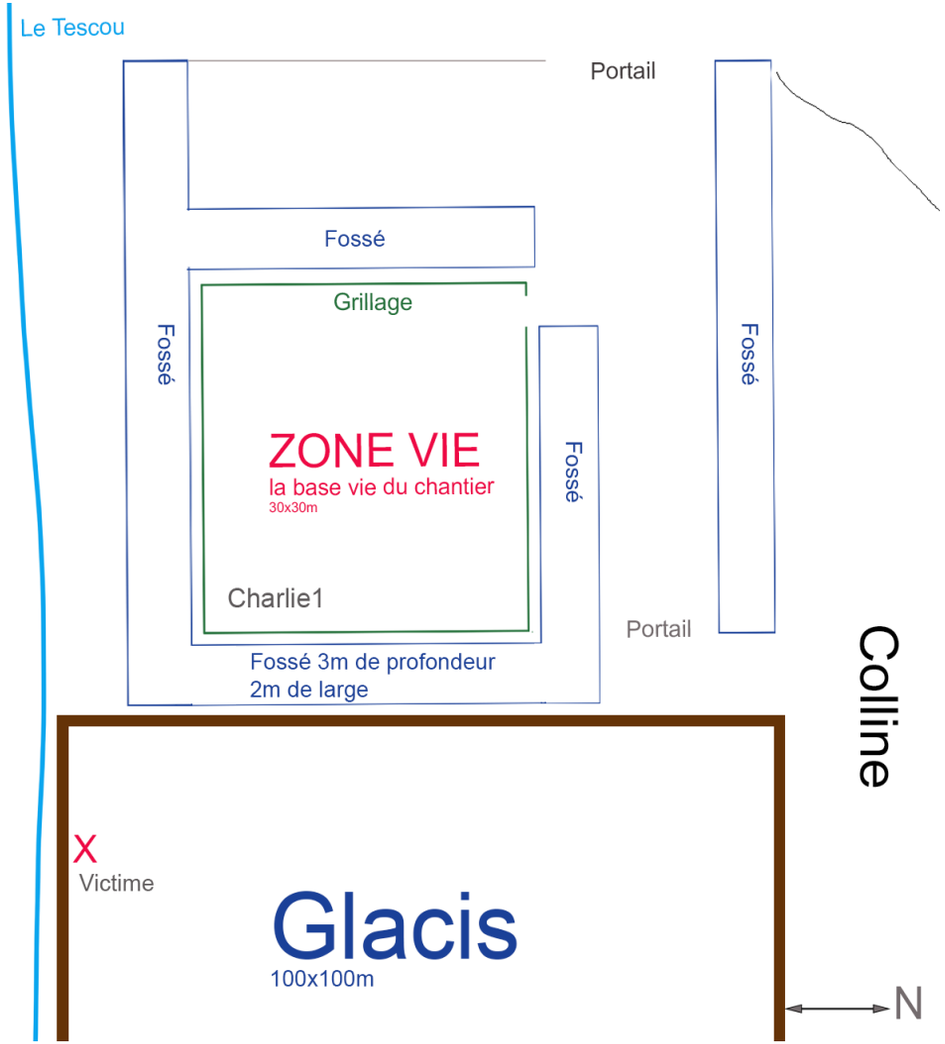
IL = Intensificateur de lumière (jumelles nocturnes)

PH40 = projecteur portatif très puissant

LBD = lanceur de balles de défense

IGGN = Inspection générale de la Gendarmerie nationale

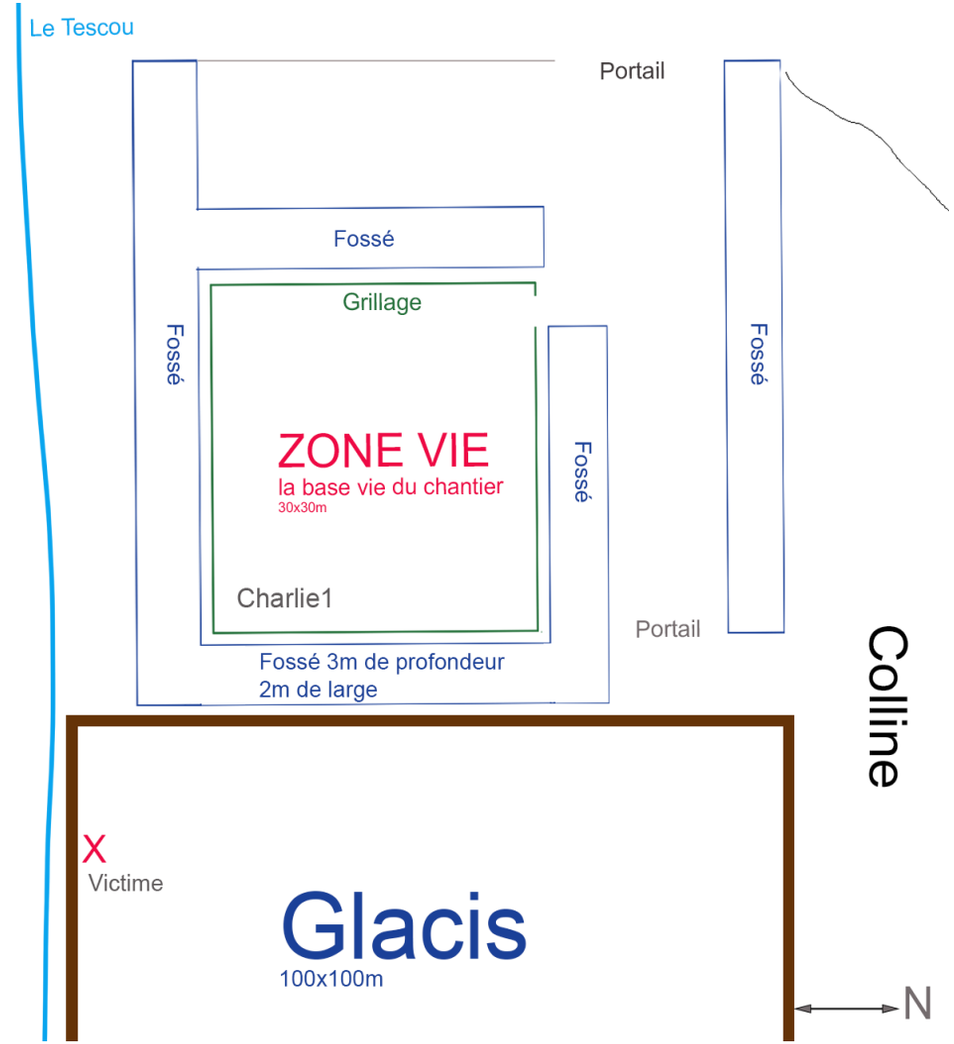
CORG = Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (appel radio)



ACTUALITÉ JUDICIAIRE

Le 27 février 2025, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné l'État français, sur le fondement du droit à la vie (article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme), pour les graves fautes qui ont conduit à la mort de Rémi Fraisse.

La CEDH a cependant estimé que « la procédure prise dans son ensemble n'est entachée d'aucun manquement à l'indépendance et à l'impartialité ». Il n'y a jamais eu de procès public. Le spectacle *Non-lieu* revient sur cette histoire qui a été passée sous silence.



ACTUALITÉ JUDICIAIRE

Le 27 février 2025, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné l'État français, sur le fondement du droit à la vie (article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme), pour les graves fautes qui ont conduit à la mort de Rémi Fraisse.

La CEDH a cependant estimé que « la procédure prise dans son ensemble n'est entachée d'aucun manquement à l'indépendance et à l'impartialité ». Il n'y a jamais eu de procès public. Le spectacle *Non-lieu* revient sur cette histoire qui a été passée sous silence.